



## PROCÉDURE

# DEMANDE DE DUPLICATA DE DIPLÔME



Un duplicata de diplôme ne peut être établi que si le diplôme a été détruit, perdu ou volé.

**ATTENTION** : L'édition d'un duplicata de diplôme demande plusieurs mois (édition du diplôme, signature par le Président de l'Université de Montpellier, signature par le Rectorat).

Afin de ne pas vous pénaliser par un temps d'attente excessif, nous pouvons vous proposer une attestation de réussite (demande par mail : [iae-scolarite-licence@umontpellier.fr](mailto:iae-scolarite-licence@umontpellier.fr) pour une licence ou [iae-scolarite-master@umontpellier.fr](mailto:iae-scolarite-master@umontpellier.fr) pour un master/DU).

Diplôme obtenu			
Diplôme	<input type="checkbox"/> DU	<input type="checkbox"/> LICENCE	<input type="checkbox"/> MASTER
Intitulé du diplôme			
Année d'obtention	/		
État civil			
Nom patronymique		Prénom	
Date de naissance		Numéro étudiant	
Coordonnées			
Adresse de réception du duplicata			
Ville		Code postal	
Adresse mail		Téléphone	
Ambassade ou délégation européenne si envoi à l'étranger			

## PIÈCES À JOINDRE

- Ce formulaire rempli et signé
- Une pièce justificative officielle** permettant de vérifier la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l'honneur...)
- Une copie de votre **pièce d'identité** en cours de validité
- Une enveloppe** cartonnée format A4, libellée à votre nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception. Vous devez fournir le **bordereau d'accusé de réception** de La Poste et le remplir intégralement.

Fait à	Date	Signature



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER  
IAE de Montpellier - Bât. 29  
Service de la Scolarité - CC 028  
Place Eugène Bataillon  
34095 MONTPELLIER CEDEX 5